



Problème par rapport à mes congés

Par **phinou42**, le **05/05/2009** à **09:27**

Bonjour,

Je me marie dans 3 semaines, j'ai déjà évoqué avec mon employeur le fait que je devais partir en voyages de noce en octobre et que j'avais commencé à m'organiser avec mes clients (je suis cadre dans un cabinet comptable de 10 personnes). Mon futur mari n'a pas de vacances en juillet et une seule semaine en août (il est responsable d'un atelier d'une entreprise de 600 personnes) et il a déjà posé ses congés pour le mois d'octobre qui ont été acceptés.

Ce matin j'ai reçu un message de mon employeur obligeant tous les salariés à prendre nos 4 semaines de congés entre le 27 juillet et le 31 août et la 5ème semaine pour Noël.

Quel recours ai-je ?

Sachant que les circonstances sont exceptionnelles puisque je ne vais pas partir en voyages de noce toutes les années et que j'ai la possibilité d'avoir 1 seule semaine de congés en commune avec mon futur mari en août.

Je sais que l'employeur peut imposer les dates de congés à ses salariés mais ne doit-il pas tenir compte de la situation de chacun par rapport à cela.

Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **06/05/2009** à **11:42**

bonjour,

[citation]je suis cadre dans un cabinet comptable de 10 personnes[/citation]

et vous n'avez pas accès a la doc ?

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/conges-absences-du-salarie/conges-payes.html>

tout est expliqué !!!!!

c'est le lot de beaucoup de cabinets comptables : fermeture au mois d'août et à noel....